

RECOMMANDE AVEC A.R.

Monsieur le maire
Hôtel de ville
85740 – L'EPINE*Objet : Camping*

Monsieur le Maire

En conseil, interrogés sur la gestion du camping, les deux frères conseillers ont répondu : « *Le camping est mal géré... Le bénéfice du camping est de zéro* ».

Cette assertion publique est, une fois encore, grossièrement mensongère ! Pour les 3 dernières années, le camping a rapporté à la commune, en moyenne, **120.000 euros par an**, soit 33% de son chiffre d'affaires. Nous tenons les comptes à la disposition de vos conseillers s'ils en ont, par malchance, égaré les éléments.

Jusqu'à aujourd'hui, ce camping ouvert sur la mer a été voulu familial et social, et doté des équipements indispensables à la vie familiale de vacances. Les tarifs, volontairement modérés, le rendent accessible au plus grand nombre. Vous avez, à l'évidence, une autre vision qu'aucun Epinerin ne connaît encore.

Permettez-nous de vous poser quelques questions qui, à lire votre projet, méritent d'être mises en lumière. Nos questions et vos réponses, ou non-réponses, seront évidemment rendues publiques.

1 – SUR LA GESTION

11-1 Le Camping de la Bosse, outil majeur de développement touristique de la Commune est géré, depuis longtemps, en régie directe.

La Commune entend, aujourd'hui, et pour en assurer le développement, déléguer cette gestion par la voie d'une délégation de service public.

En clair, vous souhaitez confier la gestion du camping à une société privée.

QUESTION N°1 - Estimez-vous que cette privatisation soit, par nature, un gage de meilleure rentabilité financière pour la commune ? Si oui, qu'est ce qui fonde votre conviction ?

2 – SUR LES INVESTISSEMENTS

Dans cette perspective, elle a sollicité une étude diagnostique et la définition de pistes de développement auprès d'une société spécialisée dont l'étude révèle, pour assurer ce développement, la nécessité de doter l'établissement d'équipements structurants au premier rang desquels un espace aqua-ludique (*piscine équipée*).

Elle évoque, en outre, parmi les "équipements structurants" à même de participer à ces développements, la création d'espaces de loisirs/détente adultes, d'aires de jeux pour enfants ou encore l'installation d'une aire d'accueil des camping-cars.

On peut s'interroger sur l'intérêt de construire une piscine au bord de la plage ! On peut donc s'interroger sur la pertinence du coût, pour la collectivité, de tels investissements.

a) Vous voulez une piscine « *équipée* » !

QUESTION N°2 - De quels équipements s'agit-il ? Envisagez-vous, par exemple, des toboggans en plastique multicolore, comme on en voit briller sur la route de Saint-Jean de Monts !

b) Vous voulez des « *espaces loisirs/détente adultes* » ?

QUESTION N°3 - Que cache cette expression qui peut réserver bien des surprises ?

3 – SUR L'EVOLUTION DU CAMPING

La société SOGECAMP, auteur de l'étude, indique clairement qu'il s'agit d'un point de développement indispensable pour le camping pour "être conforme aux attentes des clients pour un camping de ce standing, développer la fréquentation hors-saison, attirer une nouvelle clientèle : tour-opérateur français et étranger, comité d'entreprise, résidents..."

QUESTION N°4 : A quel titre la société SOGECAMP agit-elle ? A titre de consultant ou à titre de consultant ET de futur gérant ?

- Si c'est à titre de consultant uniquement, son discours est trompeur et la méfiance s'impose ! Le consultant vante le « standing » de ce camping (petite flatterie !) tout en prétendant que les clients en attendent autre chose ! Pourquoi alors reviennent-ils ? Cette supposition sur les attentes des clients justifie, peut-être au milieu d'autres intérêts étrangers à l'intérêt des Epinerins, le discours pesant, et convenu, sur « la nécessité des indispensables équipements structurants » !
- Si maintenant SOGECAMP est également le futur gérant, il y a mélange des genres ! SOGECAMP le consultant, propose de lourds investissements pour que SOGECAMP le gérant augmente les tarifs du camping (en raison des équipements), base de sa rémunération !
- Quel que soit le gérant, votre privatisation ne doit pas avoir pour effet d'appauvrir la commune et de transférer sur le contribuable une quelconque moins-value tirée du revenu du camping. Pour atteindre cet objectif, votre contrat avec le gérant doit prévoir un revenu net annuel minimum pour la commune, pas inférieur à la moyenne des revenus nets des 3 dernières années, et, en même temps, pas inférieur au rendement actuel du camping, soit 33% du chiffre d'affaires. Je rappelle qu'à l'heure actuelle, les revenus du camping couvrent 8,3% du budget de fonctionnement de la commune.

QUESTION N°5 - Avez-vous prévu une telle clause dans le contrat que vous allez signer avec le gérant ?

Monsieur le maire, voici cinq questions que nous vous serions reconnaissant de bien vouloir éclairer de vos réponses afin que les membres de notre Association, ainsi que tous les Epinerins, soient informés au mieux de votre politique concernant cet « outil majeur de développement » communal et de son impact sur la fiscalité de la commune et sur son environnement.

Vous avez pris soin de déclarer vouloir « agir dans la transparence ». Je ne doute donc ni de la clarté, ni de la qualité, ni de la pertinence de vos réponses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marie Palvadeau
Président



Copie

Association « Vivre l'Île 12 sur 12 »

PS – Les citations copiées-collées dans cette lettre proviennent de la note datée du 20 février 2009, que l'avocat de la commune, mandaté par vous-même, a envoyée au Préfet afin de requérir l'annulation de la ZPPAUP.